

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS**

RAPPORT DU JURY

**Concours sur épreuves de recrutement
des administrateurs des affaires
maritimes**

Session 2024

Rédacteur

Guillaume SELLIER, Inspecteur général des affaires maritimes, président de jury

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	5
B. CALENDRIER DES EPREUVES.....	6
C. STATISTIQUES	6
II. LES ÉPREUVES ÉCRITES PAR CONCOURS	7
A. IMPRESSIONS GENERALES.....	7
B. IMPRESSIONS PAR CONCOURS ET PAR EPREUVE	8
III. LES EPREUVES ORALES PAR CONCOURS ET PAR EPREUVE.....	15

Rapport général du président du jury

Guillaume SELLIER, Inspecteur Général des Affaires Maritimes

ADMINISTRATEURS DES AFFAIRES MARITIMES

CONCOURS ARTICLE 4.1

CONCOURS ARTICLE 4.2

CONCOURS ARTICLE 6.1

ADMINISTRATEURS PRINCIPAUX DES AFFAIRES MARITIMES

CONCOURS ARTICLE 7.1.1

Session 2024

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le concours sur épreuves de recrutement des administrateurs des affaires maritimes était ouvert au titre de trois voies de recrutement :

- Article 4.1 : 6 postes ouverts selon l'arrêté du 14 février 2024
- Article 4.2 : 1 poste ouvert selon l'arrêté du 14 février 2024
- Article 6.1 : 4 postes ouverts selon l'arrêté du 14 février 2024

Le concours sur titres de recrutement des administrateurs principaux des affaires maritimes était ouvert au titre d'une voie de recrutement :

- Article 7.1.1 : 2 postes ouverts selon l'arrêté du 14 février 2024

Nota : sous réserve de l'accord du contrôleur budgétaire ministériel, les postes non pourvus d'un concours peuvent être reportées sur un autre concours.

En 2024, les postes non pourvus des concours 4.2, 6.1 et 7.1 ont été reportés sur le 4-1.

A. Textes réglementaires

Article 4.1 :

- Arrêté du 23 novembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes.
- Arrêté du 14 février 2024 fixant le nombre de places offertes aux concours sur épreuves d'élèves administrateurs des affaires maritimes, ouverts au titre de l'année 2024.
- Arrêté du 14 février 2024 fixant la composition du jury du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-1) ouvert au titre de l'année 2024.
- Arrêté du 14 février 2024 complétant la composition du jury du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-1) ouvert au titre de l'année 2024.

Article 4.2 :

- Arrêté du 23 novembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes.
- Arrêté du 14 février 2024 fixant le nombre de places offertes aux concours sur épreuves d'élèves administrateurs des affaires maritimes, ouverts au titre de l'année 2024.
- Arrêté du 14 février 2024 fixant la composition du jury du concours externe sur épreuves pour le recrutement d'élèves administrateurs des affaires maritimes (article 4-2) ouvert au titre de l'année 2024.

Article 6.1 :

- Arrêté du 23 novembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur de 1ère classe.
- Arrêté du 14 février 2024 fixant le nombre de places offertes au concours sur épreuves pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes au grade d'administrateur de 1ère classe ouvert au titre de 2022.
- Arrêté du 14 février 2024 fixant la composition du jury du concours sur épreuves d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes de 1ère classe (article 6.1) ouvert au titre de l'année 2022.
- Arrêté du 14 février 2024 complétant la composition du jury du concours sur épreuves d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes de 1ère classe (article 6.1) ouvert au titre de l'année 2022.

Article 7.1.1 :

- Arrêté du 23 novembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement d'administrateurs principaux des affaires maritimes.
- Arrêté du 14 février 2024 fixant le nombre de places offertes au concours sur titres pour le recrutement d'administrateurs principaux des affaires maritimes ouvert au titre de 2024.
- Arrêté du 14 février 2024 fixant la composition du jury du concours sur titres d'administrateurs principaux des affaires maritimes (article 7-1-1) ouvert au titre de l'année 2024.

B. Calendrier des épreuves

Conformément aux textes réglementaires cités *supra* :

- Les inscriptions se sont déroulées du 11 décembre 2023 au 09 février 2024 ;
- L'admissibilité est prononcée à l'issue des épreuves écrites des 25, 26 et 27 mars 2024 (culture générale, note de synthèse, option et anglais). La liste des candidats admissibles a été publiée le 22 mai 2024;
- L'admission résulte du classement des candidats admissibles à l'issue d'une épreuve sportive notée sur 20 (coefficients 2), d'une épreuve orale de langue anglaise dont la durée est de 20 minutes notée sur 20 (coefficients 3), d'une épreuve orale portant sur une matière à option dont la durée est de 20 minutes notée sur 20 (coefficients 6) et d'un entretien avec le jury dont la durée est de 45 minutes noté sur 20 (coefficients 9). -
- Les résultats ont été publiés le 27 juin 2024.

C. Statistiques

Article 4.1 :

Années	2024			2023			2022			2021			2020		
Effectifs	total	F	H												
Inscrits	97	43	54	98	49	49	136	65	71	151	71	80	117	46	71
Présents	57	29	28	57	29	28	61	36	25	76	41	35	46	21	25
Admissibles	22	8	14	27	13	14	23	15	8	27	10	17	23	12	11
Admis sur LP	11	5	6	11	9	2	9	9	0	6	4	2	6	4	2
Admis sur LC	4	2	2	3	2	1	11	11	0	4	2	2	8	3	5

Article 4.2 :

Années	2024			2023 (pas ouvert)			2022			2021			2020		
Effectifs	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H
Inscrits	45	14	31	/	/	/	7	1	6	14	3	11	4		
Présents	3	0	3	/	/	/	0	/	/	7	2	5	4		
Admissibles	2	0	2	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0		
Admis sur LP	0	0	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0		
Admis sur LC	0	0	0	/	/	/	0	/	/	0	/	/	0		

Article 6.1 :

Années	2024			2023			2022			2021			2020		
Effectifs	total	F	H												
Inscrits	19	4	15	19	4	15	26	9	17	24	9	15	12	2	10
Présents	9	1	8	3	2	1	14	4	10	19	7	12	8	2	6
Admissibles	5	0	5	1	1	0	10	3	7	9	4	5	5	1	4
Admis sur LP	2	0	2	0	0	0	2	1	1	2	1	1	2	1	1
Admis sur LC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Article 7.1.1 :

Années	2024			2023			2022			2021			2020		
Effectifs	total	F	H												
Inscrits	5	2	3	7	2	5	9	2	7	4	0	4	/	/	/
Présents	0	0	0	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
Admissibles	0	0	0	3	1	2	1	0	1	0	0	0	/	/	/
Admis sur LP	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	/	/	/
Admis sur LC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	/	/	/

II. LES ÉPREUVES ÉCRITES PAR CONCOURS

A. Impressions générales

Pour les épreuves écrites, le jury apprécie notamment la qualité de l'analyse de la problématique posée par le candidat, la qualité du raisonnement, la robustesse de l'argumentation, la capacité à traiter le sujet dans sa globalité, la qualité de l'expression écrite. Un trop grand nombre de fautes d'orthographe conduit à une note éliminatoire. Pour l'épreuve de culture générale, le jury appréciera en outre le niveau de connaissances générales du candidat, sa capacité à prendre de la hauteur par rapport au sujet et son ouverture d'esprit. Sur l'épreuve à option, le jury appréciera également le niveau de connaissances du candidat dans la matière.

Dans chacune des matières traitées, la répartition des copies suit une courbe de Gauss avec un sommet de la courbe autour de 13. Quelques très bonnes copies (16+) se distinguent par une appréhension complète du sujet, une hauteur de vue assortie d'une mise en perspective de la problématique et une capacité à construire un raisonnement rigoureux étayé d'exemples concrets reflétant une profondeur de réflexion.

Quelques copies peu nombreuses se situent en dessous de la moyenne, le sujet n'ayant pas été compris, le raisonnement étant confus et les lieux communs faisant office d'idées. C'est un écueil que le jury a tendance à retrouver un peu trop souvent dans les copies qui traitent le sujet de culture générale.

Le jury accorde une importance toute particulière à l'orthographe et a attribué, par voie de conséquences, une note éliminatoire à toutes les copies présentant un nombre trop élevé de fautes d'orthographe. De bonnes copies ont perdu également des points car le travail de relecture n'a pas été réalisé. Le jury invite les candidats à prendre un peu de temps en début d'épreuve pour bien faire le tour du sujet posé, identifier les problématiques, les mettre en perspective et construire un raisonnement rigoureux et argumenté permettant de défendre les idées avancées.

B. Impressions par concours et par épreuve

Concours 4.1

1. Epreuve de culture générale : Le développement durable est-il une utopie ?

57 candidats ont composé pour cette épreuve de culture générale. Le niveau général est plutôt satisfaisant : 27 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne dont de très bonnes copies avec une note supérieure ou égale à 15. Dans l'ensemble la compréhension du sujet n'a pas posé de difficultés car les candidats maîtrisaient tous les enjeux environnementaux. Mais, le sujet méritait de bien prendre en compte la triple dimension (économique, sociale et écologique) du développement durable. Il fallait en outre s'interroger sur le sens du terme « utopie », ce qui n'a pas toujours été le cas. Les meilleures copies sont celles qui ont analysé les termes du sujet et qui ont fait un effort de démonstration en mobilisant des références utiles en culture générale. La qualité de l'expression écrite et le niveau d'orthographe ont également été pris en compte dans la notation. Les copies les plus faibles ne satisfaisaient pas à toutes les exigences et ont obtenu une note éliminatoire soit parce que le niveau d'orthographe était quasi-indigent soit parce qu'elles ne justifiaient pas d'un niveau de culture générale suffisant. Les copies moyennes ont souffert généralement de défauts méthodologiques.

2. Epreuve de droit privé : Le contrat est-il social ?

L'analyse de l'adjectif « social » est au cœur du sujet. Il convient de l'étudier avec soin et de le replacer dans une perspective de droit privé. Une partie des candidats oublie que l'épreuve s'inscrit dans la spécialité de droit privé et disserte en philosophie politique sur les mérites de la pensée contractualiste.

Au fond, le sujet invite à se demander si le contrat est un outil qui permet de fortifier le lien social et si des mécanismes juridiques ou contractuels permettent de le préserver malgré la lettre du contrat. Il requiert de mener une réflexion théorique étayée par des références juridiques précises, tout particulièrement en droit des contrats, ce qui a manqué à certaines copies.

3. Epreuve de droit public : Les mutations de la police administrative

Le sujet était difficile et a pu décontenancer les 31 candidats qui ont composé pour l'épreuve à option de droit public. Dans l'ensemble, les résultats sont un peu décevants car les connaissances en matière de police administrative se limitent généralement aux aspects

contentieux (légalité des mesures de police). Les « mutations » contemporaines ont souvent échappé aux candidats alors qu'il s'agit de questions d'actualité qui sont largement relayées dans les médias : recours aux forces privées et à la vidéosurveillance, mesures d'interdiction de plus en plus fréquentes en ce qui concerne les manifestations, la dissolution des associations, etc. Une autre expression de ces mutations se manifeste à travers la dimension sécuritaire qui est en train de prendre le pas sur la notion d'ordre public, avec la publication du code de la sécurité intérieure. Cet aspect-là semble avoir échappé à tous les candidats, ce qui montre que les connaissances en droit public n'étaient pas actualisées. Dans ces conditions, il était difficile pour les candidats de prendre de la hauteur. Beaucoup se sont contentés de réciter les éléments du cours de droit administratif général consacrés à la police administrative.

4 copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 14 car elles ont su mobiliser de bonnes connaissances en droit public et construire une véritable démonstration.

9 copies ont obtenu une note éliminatoire soit parce que le travail était bâclé ou que le sujet n'a pas été du tout compris, les connaissances en droit public étant nettement insuffisantes. 1 copie a été disqualifiée en raison de l'orthographe.

4. Epreuve d'économie : Contraintes et enjeux économiques de la mer et des océans

Résultats

Moyenne = 10,80 avec un écart type de 2,98

note minimale = 7,5

note maximale = 18

n = 11 copies en deçà de la moyenne

n = 9 copies au-delà de la moyenne

Ce sujet d'actualité couvre un thème majeur du programme et ne pouvait donc être ignoré. Beaucoup de candidats maîtrisent le thème mais trop se contentent de décrire sans analyser ou poser de vraies questions, voire proposer même des orientations. Les illustrations sont pourtant nombreuses dans ce domaine.

Pour traiter le sujet, il convenait tout de suite de situer ce qui caractérise aujourd'hui « l'économie bleue ». Or, l'actualité rappelle sans cesse les priorités à donner au milieu marin. On peut citer la Conférence des Nations Unies sur l'Océan déjà programmée pour 2025. C'est également en avril 2024 la conférence de la décennie de l'Océan organisée par les Nations Unies à Barcelone. Mais la Mer est aussi à l'honneur par l'Unesco depuis 2021 avec en 2024, la quatrième année de la décennie de la Mer : l'objectif de cette Commission intergouvernementale de l'Unesco est de renforcer la gestion durable des espaces maritimes.

Il convenait d'avoir au moins une idée générale du rôle des océans et de la mer pour le monde économique contemporain. Les océans représentent 70 % de la surface de notre planète et assurent 95 % de la biosphère. Ils sont donc un enjeu majeur pour le développement de nos sociétés. Les océans contiennent aussi 97 % de l'eau de la planète. 71 % de la planète est couverte d'eau. L'enjeu maritime est donc évident pour l'avenir de l'humanité. La France possède le deuxième domaine maritime au monde si on tient compte notamment de l'outre-mer, des terres australes et antarctiques ; c'est donc un acteur décisif.

Pour comprendre ces spécificités, il convenait de préciser les contraintes et étudier les enjeux du monde maritime. L'environnement marin est fortement menacé et le développement de l'activité économique en est la première cause. Il était souhaitable de raisonner dans une logique de développement durable en s'interrogeant sur le plan d'actions à mener pour les années à venir et dans quel domaine.

L'angle d'analyse du sujet était extrêmement ouvert : le candidat pouvait dresser par exemple un bilan des enjeux et en justifier le cadre et l'aménagement par les contraintes et limites naturelles du milieu marin. Mais il était tout aussi satisfaisant de démarrer l'analyse par une présentation des politiques publiques maritimes afin de démontrer les contraintes qu'elles imposent face aux nouveaux enjeux économiques et biologiques du monde marin. Le champ d'étude était entièrement libre ; il était en revanche indispensable de comprendre et de démontrer pourquoi le développement mondial des économies conditionne fortement l'avenir du milieu marin dont les richesses naturelles doivent être préservées.

Contraintes et enjeux de l'économie bleue évoluent et conditionnent l'orientation des politiques publiques maritimes, l'usage du milieu marin et son avenir.

Les enjeux ne sont pas nouveaux mais les contraintes ont évolué. Le commerce maritime a toujours exercé un rôle central dans les échanges et la mondialisation croissante en renforce encore les effets. L'histoire économique confirme le rôle de la mer et des océans dans l'évolution croissante des flux marchands mondiaux ; des économistes classiques comme Adam Smith, Jean-Baptiste Say, David Ricardo ont démontré le rôle vertueux du commerce maritime pour la croissance et en ont retiré des enseignements en termes d'avantages comparatifs et de spécialisation. Mais, au-delà de ces effets vertueux pour le développement des nations, la mer et les océans constituent aujourd'hui un enjeu majeur pour la mondialisation : 90 % du commerce international se réalise par voie maritime. L'activité économique mondiale dépend donc fortement des océans et inévitablement de leur préservation. Il en résulte des enjeux qu'il convenait au moins de citer globalement, voire d'expliquer : le rôle des océans et des mers dans la régulation du climat (absorption du dioxyde de carbone issu de la combustion des énergies fossiles, lutte contre le réchauffement climatique), l'enjeu écologique des éoliennes en mers, les richesses minérales des fonds marins, l'impact des océans sur la biodiversité, la protection du milieu marin (lutte contre les marées noires, les rejets chimiques et effets des algues vertes, la lutte contre la pollution plastique), la protection des espèces menacées par les pratiques de pêche non durables, l'impact des navires sur les cétacés, l'érosion côtière, le rôle économique de la construction navale pour les grandes villes portuaires, le développement des télécommunications avec les câbles sous-marins, l'exploitation minière, l'extraction de pétrole et de gaz... (Le correcteur n'attendait toutefois pas une liste exhaustive des nombreux enjeux).

Tous ces enjeux génèrent des contraintes pour préserver au mieux les richesses naturelles du milieu marin. Le choix de politiques publiques s'impose ; il faut réglementer pour protéger, pour aider au développement durable du milieu marin. Les menaces sont fortes aujourd'hui et nécessitent des mesures adaptées : quotas de pêche, protection du trait-de-côte, réglementation des permis, actions face à l'augmentation de la température de l'eau, événements météorologiques extrêmes, quotas d'accès aux îles, réflexion sur un code minier pour l'exploitation des grands fonds marins. Ces contraintes doivent s'adapter avec l'évolution des économies et de la population. De véritables défis doivent donc être surmontés tels que protéger les écosystèmes, nourrir durablement la population mondiale,

changer la relation de l'humanité avec l'océan, développer une économie océanique durable, assurer une gestion coordonnée des océans.

Un autre type de contraintes s'exerce et concerne la gouvernance mondiale des eaux internationales. Aujourd'hui, cette gouvernance est principalement sectorielle et ne peut donc apporter une vraie réponse aux menaces réelles du milieu marin. Cette action sectorielle délègue la régulation à des agences, des organismes de surveillance qui font principalement de la prévention pour leur spécialité propre ; la pêche, la pollution... Ces difficultés sont dues au fait que les zones marines ne relèvent pas de la juridiction nationale (cas des zones économiques exclusives) puisque l'espace marin est essentiellement assimilé à un bien public au sens de bien commun bénéficiant de la non exclusion d'usage et de la non rivalité de consommation. Les experts recommandent une approche écosystémique globale pour garantir une véritable gouvernance adaptée des océans ; une telle approche serait donc directement intégrée dans la gestion de toutes les activités exerçant une influence sur les océans.

Les enjeux et contraintes de la Mer et des Océans sont totalement interdépendants et nécessitent des politiques spécifiques adaptées dans la logique même du développement durable à l'horizon 2030.

Observations sur l'épreuve :

Le niveau général est convenable et tous les candidats respectent désormais les bases structurelles d'un devoir (construction, annonce de plan, transition, conclusion). Sur la forme, l'épreuve garantit donc un résultat satisfaisant. Sur le fond, le thème est maîtrisé mais beaucoup trop de candidats affirment, récitent et oublient d'argumenter, de justifier, d'analyser. Ils se réfugient derrière des fiches générales et brodent autour. En revanche, les meilleurs candidats font un effort appréciable d'analyse et avec parfois une curiosité, une perspicacité et même une élégance bien agréable (c'est le cas du meilleur devoir confirmant une parfaite maîtrise des enjeux et caractéristiques du monde marin analysés et illustrés avec beaucoup de bon sens).

Aucun candidat ne prend « de risque » ; tous restent très réservés (- à l'exception du meilleur devoir-) sans affirmer de position ou de suggestion. Cette prudence regrettable s'explique probablement par des consignes données en classes préparatoires. C'est un concours et l'excellent candidat doit aussi savoir s'affirmer en justifiant, en proposant des idées. Le correcteur sera toujours sensible et très ouvert à ces argumentations développées et efforts de démonstration.

Globalement, le niveau progresse. Les candidats sont mieux formés (meilleure maîtrise des grandes lignes thématiques) mais toutefois une certaine fragilité des acquis théoriques demeure pour plusieurs.

5. Epreuve de note de synthèse : la nouvelle révolution quantique

Le sujet pouvait paraître technique de prime abord car il s'appuie sur les avancées technologiques permises par la physique quantique dont les propriétés sont assez contre-intuitives. Pour autant, il est d'une complète actualité et on pouvait attendre des candidats un niveau de culture générale minimal permettant de comprendre les cas d'usage potentiels et leurs impacts sur la société contemporaine. Le corrigé infra est purement indicatif et un plan différent pouvait être produit par le candidat.

Au-delà de l'accroche, l'analyse et la définition des termes du sujet était indispensable. En effet, l'adjectif quantique donne un relief un peu mystérieux au nom qu'il qualifie. Il y avait donc un enjeu de définition précise du sujet pour rester factuel et objectif. En quelques mots, le terme doit donc être défini en s'appuyant sur les documents de vulgarisation du dossier pour aborder rapidement les propriétés quantiques (document 3, 5 et 10 : validité à l'échelle des particules élémentaires, superposition des états, effet tunnel, intrication, décohérence...) et s'en détacher dans le reste des développements.

Il fallait expliquer le terme « nouvelle » en faisant le lien avec le choc historique lié à la découverte des principes quantiques. Le terme « révolution » devait également être défini : « Changement brusque, d'ordre économique, moral, culturel, qui se produit dans une société ».

Ces définitions amènent à relever que ces nouvelles technologies ont des implications de différents ordres (social, économique, environnemental, financier, géopolitique, philosophique, anthropologique,...) et qu'elles viennent ou viendront modifier brusquement la situation connue.

Problématique suggérée : s'agissant d'une technologie porteuse d'une rupture profonde et susceptible de remettre en cause brutalement l'équilibre du monde, quelles sont les voies et moyens de domestiquer la révolution quantique ? Quelle stratégie pour la France et l'Europe (documents 4 et 8) ?

I La maîtrise de la technologie quantique est un facteur crucial de la puissance de demain

A) Une technologie qui porte les germes d'une nouvelle suprématie...

B) ...dans un monde de plus en plus clivé et compétitif en la matière

II L'urgence de penser la révolution quantique pour orienter cette technologie vers le bien commun

A) Un déficit de réflexion qui pourrait susciter un retour à la pensée magique

B) Se former à grande échelle ou l'enjeu des sciences sociales sur le sujet

Observations sur l'épreuve

Les très bonnes copies ont réussi à vulgariser les apports de la révolution quantique et à prendre la mesure des différents enjeux. Les candidats dont les devoirs étaient les plus convaincants ont su effectuer une étude à différentes échelles, celle de l'individu, celle de la société française, celle de l'Etat, de l'Europe et du monde. Enfin, les excellentes copies abordaient l'évaluation des efforts français et européens au regard de la compétition mondiale et en tiraient des suggestions ou des lignes directrices.

A l'inverse, les erreurs les plus courantes étaient les suivantes :

- S'enfermer dans le détail des concepts de physique quantique
- Avoir une approche moraliste ou naïve de la technologie ou de ses applications
- Définir une problématique trop plate qui ne soutienne pas les développements ou qui mette de côté de trop nombreux arguments disponibles dans le dossier.

6. Epreuve d'anglais

Le niveau de difficulté du texte à traduire pour la version était B2 selon le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les langues) « Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe...). Quelques termes maritimes spécifiques figurant dans les pré-requis pour cette épreuve devaient cependant être connus des candidats en amont.

La version en l'occurrence qui exige des candidats de mettre en œuvre des compétences en langue source et en langue cible. Il s'agit à la fois d'un exercice de compréhension et de stylistique dans lequel il faut rester extrêmement rigoureux : les omissions, contresens et barbarismes sont très lourdement pénalisés au même titre que les irrégularités grammaticales, syntaxiques et lexicales.

Le jury a pu constater qu'il y avait d'excellentes traductions, retranscrivant fidèlement le texte source, les copies étant rédigées en utilisant les termes spécifiques appropriés sans erreurs de grammaire ou de syntaxe.

Certaines traductions étaient en revanche trop éloignées du sens du texte, allant jusqu'à procéder à une réécriture de celui-ci, ce qui pouvait parfois mener à de lourds contresens.

Le jury souhaite donc rappeler que l'épreuve de traduction est une épreuve rigoureuse et exigeante à laquelle il convient de s'entraîner régulièrement. Enfin, il convient de souligner que les omissions, faux-sens et contresens sont lourdement pénalisés. En cas de difficultés d'ordre lexical, il est donc préférable d'essayer de trouver un équivalent plutôt que de laisser des omissions ou des mots en français dans les copies.)

Concours 4.2

1. Epreuve de culture générale : Faut-il limiter la liberté d'expression ?

Le sujet était classique et tout à fait d'actualité. Les 3 candidats qui ont composé ont fourni un effort indéniable pour définir les termes du sujet, ce qui atteste une bonne préparation à l'épreuve.

Deux copies ont un niveau de culture générale tout à fait satisfaisant mais quelques difficultés méthodologiques sont à déplorer : la délimitation du sujet n'est pas suffisante ou l'introduction est un peu bâclée. Les candidats ont sans doute eu un peu de mal avec la gestion du temps pendant l'épreuve.

2. Epreuve d'administration : Responsabilité de l'agent public

Deux candidats ont composé et ont obtenu des notes très moyennes alors qu'il s'agissait d'un sujet très classique pour l'épreuve d'administration. La notion d'agent public n'a pas

été correctement définie (confusion avec le fonctionnaire et, partant, exclusion des agents contractuels). Les champs de la responsabilité n'ont pas tous été explorés : responsabilité pénale, administrative et disciplinaire. Il fallait également aborder la faute de l'agent en revenant sur la distinction classique faute de service / faute personnelle.

3. Epreuve de sciences et techniques : pas de candidat

4. Epreuve de Sciences de la vie et de l'environnement : pas de candidat

5. Epreuve de note de synthèse : la nouvelle révolution quantique

Les candidats à ce concours ont démontré un effort réel de structuration d'une note et de hiérarchisation des arguments. Les qualités de synthèse des candidats étaient plutôt satisfaisantes. Les attentes du jury différaient par rapport aux candidats des autres concours : les cas d'usage de la technologie et l'impact sur l'action publique pouvaient prendre plus de relief que le maniement des concepts ou l'analyse géopolitique. La meilleure copie a su concilier les deux avec beaucoup de bon sens. La relecture de la copie par le rédacteur reste absolument nécessaire pour éviter les fautes d'orthographe qui nuisent à la crédibilité et à la fluidité des développements.

6. Epreuve d'anglais

Le niveau de difficulté du texte à traduire pour la version était B2 selon le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les langues) « Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe... ». Quelques termes maritimes spécifiques figurant dans les pré-requis pour cette épreuve devaient cependant être connus des candidats en amont.

La version en l'occurrence qui exige des candidats de mettre en œuvre des compétences en langue source et en langue cible. Il s'agit à la fois d'un exercice de compréhension et de stylistique dans lequel il faut rester extrêmement rigoureux : les omissions, contresens et barbarismes sont très lourdement pénalisés au même titre que les irrégularités grammaticales, syntaxiques et lexicales.

Le jury a pu constater qu'il y avait d'excellentes traductions, retranscrivant fidèlement le texte source, les copies étant rédigées en utilisant les termes spécifiques appropriés sans erreurs de grammaire ou de syntaxe.

Certaines traductions étaient en revanche trop éloignées du sens du texte, allant jusqu'à procéder à une réécriture de celui-ci, ce qui pouvait parfois mener à de lourds contresens.

Le jury souhaite donc rappeler que l'épreuve de traduction est une épreuve rigoureuse et exigeante à laquelle il convient de s'entraîner régulièrement. Enfin, il convient de souligner que les omissions, faux-sens et contresens sont lourdement pénalisés. En cas de difficultés d'ordre lexical, il est donc préférable d'essayer de trouver un équivalent plutôt que de laisser des omissions ou des mots en français dans les copies.)

Concours 6.1

1. Epreuve de culture générale : nos libertés sont-elles menacées ?

Onze candidats ont composé pour cette épreuve de culture générale. La moyenne générale est de 10/20 avec 2 notes éliminatoires (en raison de l'orthographe) et 1 copie qui a obtenu 16/20 grâce à un style clair et bon, une démonstration pertinente et une très bonne culture générale. Les autres copies ont obtenu des notes qui oscillent entre 8,5 et 12,5 souvent parce que les termes du sujet n'ont pas été correctement définis : les libertés d'une part (à délimiter) mais aussi la menace. Ceux dont le niveau de culture générale était trop juste ou insuffisant n'ont pas obtenu la moyenne, ce qui laisse penser que ces candidats ne s'étaient pas suffisamment préparés à cette épreuve écrite.

2. Note de synthèse : la nouvelle révolution quantique

Le niveau a été relativement décevant pour cette épreuve. En effet, s'agissant d'un vivier qui, pour partie, doit être rompu à l'exercice de production d'une note vers les autorités, de meilleures qualités rédactionnelles étaient espérées. Considérant la diversité potentielle des viviers de ce concours, le jury pouvait accepter des angles de traitement très différents (angle techno-industriel ou angle souveraineté et défense par exemple) mais les copies étaient relativement homogènes et couvrant quasiment tout le spectre des enjeux, ce qui témoigne d'une intéressante souplesse intellectuelle parmi les candidats.

Les candidats qui ont su produire de très bonnes copies se sont donc manifestement appuyés d'une part, sur leur culture professionnelle actuelle et, d'autre part, sur une culture générale personnelle et mature entretenue dans le courant de leur début de carrière. Cette habitude d'ouverture et de réflexion leur a permis de saisir rapidement les enjeux d'un sujet complexe et nouveau et de prendre la hauteur suffisante pour le traiter.

3. Anglais

Le niveau de difficulté du texte à traduire pour la version était B2 selon le CECRL (Cadre Européen Commun de Référence pour les langues) « Peut comprendre le contenu essentiel de sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe...). Quelques termes maritimes spécifiques figurant dans les pré-requis pour cette épreuve devaient cependant être connus des candidats en amont. Le jury a pu constater qu'il y avait d'excellentes traductions, retranscrivant fidèlement le texte source, les copies étant rédigées en utilisant les termes spécifiques appropriés sans erreurs de grammaire ou de syntaxe.

III. LES EPREUVES ORALES PAR CONCOURS ET PAR EPREUVE

Concours 4.1

1. Entretien avec le jury

L'entretien dure 50 minutes. Pendant les 10 premières minutes le candidat expose son parcours et et motivations. L'entretien avec le jury n'est pas une épreuve de culture générale du type « Trivial pursuit ». Le jury s'attache à comprendre avec bienveillance les motivations et la personnalité de

chaque candidat. Il essaie de déterminer le potentiel intellectuel (capacité d'analyse et de synthèse, argumentation, hauteur de vue par rapport à une question posée, rapidité du raisonnement) mais également les qualités interpersonnelles (capacité à piloter une équipe, à travailler en collectif et à s'insérer dans un système hiérarchique) ainsi que le système de valeurs de chacun à travers les échanges en projetant le candidat dans diverses situations professionnelles.

La connaissance de la réalité des métiers exercés par les administrateurs des affaires maritimes est un atout pour éprouver et ensuite exprimer une motivation. A cet égard, les candidats ayant fait un stage dans les services des affaires maritimes soit en administration centrale soit en service déconcentrés se démarquent nettement des autres candidats quant à la motivation ou à la connaissance des métiers.

Le principe est bien d'identifier si le ou la candidat(e) dispose des qualités requises pour s'épanouir dans les multiples postes qu'offre le corps des administrateurs des affaires maritimes.

L'épreuve est très bien préparée par la plupart des candidats mais il arrive qu'une gestion du stress défaillante empêche une véritable rencontre avec le jury. Certains candidats ont échoué dans les interactions avec le jury, ce qui n'a pas permis une bonne communication.

Les candidats doivent soigner la présentation de leur parcours car cette séquence ouvre l'oral et éclaire le jury sur les expériences pointées sur le CV qui doit lui-même être clair, lisible et justifié. Etant en situation de concours, aucun tri préalable n'est effectué entre les CV qui sont tous lus avec attention pour permettre de rentrer rapidement en communication avec le candidat. Insérer une photographie d'identité sur le CV ne nuit pas à l'exercice et n'entraîne aucune discrimination.

Les meilleurs profils sont hétérogènes mais présentent des caractéristiques communes :

- un parcours qui témoigne d'une ouverture d'esprit, d'un sens du service et d'une bonne maturité ;
- une connaissance des métiers, des conditions d'exercice, et du statut des AAM ;
- une vivacité de la réflexion et une profondeur intellectuelle appliquées aux enjeux maritimes.

Plusieurs candidats ont eu du mal à gérer leur stress lors de l'épreuve, ce qui peut constituer un handicap. Le jury invite les candidats à s'exercer à parler en public (et à se filmer), à passer des oraux blancs dans des centres de préparation afin de mettre tous les atouts de leur côté le jour de l'entretien.

Même si cela va de soi, une tenue correcte est exigée. C'est le cas pour la très grande majorité des candidats à quelques exceptions près. Il s'agit de faire preuve de respect vis-à-vis du jury mais également de montrer sa capacité à accepter les codes, les règles en collectivité et celles d'un corps militaire en particulier.

Les candidats ayant mené une réflexion sur leurs motivations, le caractère militaire du corps se démarquent bien souvent des autres candidats.

Pour le concours 2024, le jury a été impressionné comme pour les années précédentes par le haut niveau de certains candidats s'agissant tant des aptitudes intellectuelles que des qualités interpersonnelles ou de la motivation.

Le jury attire l'attention des candidats sur le fait que le nombre de places est relativement faible (une quinzaine par an) et que la concurrence est sévère.

2. Oral d'anglais

L'ensemble des candidats disposait d'un bon niveau d'anglais, ayant un niveau C1 voir C2 pour certains. Les textes à présenter étaient tous issus de la presse anglophone et ne présentaient à priori aucune difficulté de compréhension notable. Le jury a relevé des approches très divergentes au niveau de la méthodologie, certains candidats se contentant de faire une synthèse de l'article sans toutefois juger utile d'analyser ou de commenter celui-ci. Il est souhaitable de rappeler qu'une présentation d'article pour une épreuve de type concours est un exercice qui doit répondre à un format précis : synthèse de l'article et commentaire ou analyse de celui-ci afin d'ouvrir la discussion avec le jury.

Pendant l'entretien, les questions posées visaient à permettre au candidat de préciser et d'éclaircir certains points de sa présentation mais également d'ouvrir la discussion sur des questions de motivation. Les critères d'évaluation de cet oral prenaient en compte le degré de recevabilité linguistique ainsi que la fluidité de la langue. Le jury a pu constater que quelques candidats avaient été bien préparés pour cette épreuve, disposaient d'un excellent niveau de langue et de connaissances solides.

Concours 4.2

Pas de candidats à l'oral en 2024

Concours 6.1

1. Entretien avec le jury

L'entretien dure 50 minutes dont 10 minutes pendant lesquelles le candidat expose sa carrière et ses motivations pour intégrer le corps des administrateurs des affaires maritimes. Il s'agit pour le jury d'évaluer les aptitudes du candidat à occuper tous les types de fonctions offertes par le métier et notamment à pouvoir évoluer vers des fonctions de direction. Il s'agit d'un entretien de recrutement.

Comme pour le concours 4.1, le jury évaluera les qualités intellectuelles et interpersonnelles des candidats et leur capacité à résister à la pression sur la durée car très tôt ils seront amenés à prendre des responsabilités et à agir en autonomie.

Les candidats de ce concours sont souvent très à l'aise et entrent facilement en interaction avec le jury. La densité du parcours professionnel et de la personnalité ainsi que la motivation pour les métiers de l'administration maritime sont testées par le jury.

La capacité à exercer des fonctions directoriales, à porter concrètement des politiques publiques (et non pas à gérer des fonctions supports), et à développer une vision stratégique sur les enjeux d'actualité sont des qualités recherchées.

Certains candidats sont attirés par les fonctions de directions auxquelles conduit le concours mais méconnaissent la réalité des métiers exercés, l'environnement de travail, les spécificités du statut militaire. Ces lacunes sèment le doute sur leur motivation profonde et soulèvent le risque d'une erreur d'orientation. De manière générale, ces candidats ne ressortent pas de l'entretien avec une note convenable.

Les conditions de reconstitution de carrière doivent être examinées de près par les candidats à ce concours. Il est recommandé de bien se renseigner sur ce sujet au préalable auprès des services

de la DRH spécialisés dans la gestion du personnel maritime, pour éviter toute déconvenue à l'issue du recrutement ou a fortiori de découvrir le problème pendant l'oral devant le jury...

2. Epreuve à option

Les candidats doivent préparer avec minutie cet oral ce qui n'est pas toujours le cas. La Liste des matières figurant en annexe de l'arrêté relatif au concours doit être travaillée tout au long de l'année précédent le concours. Il est impératif de bien actualiser son niveau de connaissance. Le temps de préparation précédent l'oral doit être consacré à l'étude du sujet, la définition de son périmètre, l'identification d'une problématique et l'organisation des idées suivant un raisonnement clair.

L'absence ou le déficit de préparation est immédiatement perceptible par le jury, les candidats concernés utilisent le temps de préparation essentiellement pour mobiliser des connaissances. En conséquence, l'exposé apparaît bien souvent incomplet, la réflexion sur le sujet inaboutie et le plan déséquilibré. Dans la plupart des cas les notes sont en dessous de la moyenne voir en dessous de 7. Les meilleurs candidats savent présenter le sujet avec précision et justesse en donnant le cas échéant, des exemples issus de leurs parcours professionnels pour illustrer ou compléter leur propos. Ils peuvent également utiliser cette épreuve pour démontrer leur compréhension des sujets d'actualité, des débats d'idées ou des évolutions doctrinales ou techniques en la matière.

3. Anglais

L'ensemble des candidats disposait d'un bon niveau d'anglais, certains ayant un niveau C1. Les textes à présenter étaient tous issus de la presse anglophone et ne présentaient à priori aucune difficulté de compréhension notable. Le jury a relevé des approches très divergentes au niveau de la méthodologie, certains candidats se contentant de faire une synthèse de l'article sans toutefois juger utile d'analyser ou de commenter celui-ci. Il est souhaitable de rappeler qu'une présentation d'article pour une épreuve de type concours est un exercice qui doit répondre à un format précis : synthèse de l'article et commentaire ou analyse de celui-ci afin d'ouvrir la discussion avec le jury.

Pendant l'entretien, les questions posées visaient à permettre au candidat de préciser et d'éclaircir certains points de sa présentation mais également d'ouvrir la discussion sur des questions de motivation. Les critères d'évaluation de cet oral prenaient en compte le degré de recevabilité linguistique ainsi que la fluidité de la langue. Le jury a pu constater que quelques candidats avaient été bien préparés pour cette épreuve, disposaient d'un excellent niveau de langue et de connaissances solides.